

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 janvier 2026 sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Louis Arseneault, conseiller du district 2
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 3
M. Georges Painchaud, conseiller du district 4
M. Sébastien Cyr, conseiller du district 5
M. Gil Thériault, conseiller du district 6

Sont aussi présents :

M. Jean A. Hubert, directeur général par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

La séance est ouverte à 19 h 34 par le maire, Antonin Valiquette.

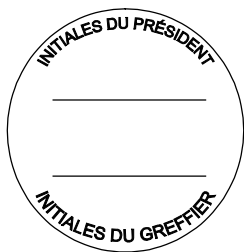
R2601-0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance et confirmation de la réception de l'avis de convocation de la séance ordinaire du 20 janvier 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

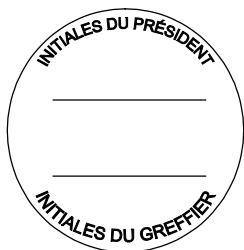


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes
 - 7.1.2 Autorisation de signature – Renouvellement du bail au Capitole de l’Est – Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.3 Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de passage et d’utilité publique – Lot 4 275 158 du cadastre du Québec (ancienne partie du chemin Sullivan, Bassin) – Village de L’Île-du-Havre-Aubert
 - 7.1.4 Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de drainage souterrain et de non-construction – Partie du lot 6 641 184 (ancien chemin de La Martinique) du cadastre du Québec – Village de L’Étang-du-Nord
 - 7.1.5 Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de passage et d'utilité publique – Lot 3 779 765 du cadastre du Québec – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Approbation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Affectation de surplus – Dépenses liées à l’incident au réservoir de Cap-aux-Meules
 - 7.4.2 Affectation de budget – Stratégie québécoise d’économie d’eau potable – Compteurs d’eau – Immeubles de type industries, commerces et institutions
- 7.5 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Adoption du premier projet de résolution – Dépôt d’un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Propriétaire des lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec (chemin F.-Longuépée) – Village de Fatima



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.7.1 Autorisation de signature – Addenda à l’Entente de partage aux fins d'hébergement d'étudiants – Cégep de la Gaspésie et des Îles
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.8.1 Rapport et dépôt de soumission – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 537-2 – Réhabilitation de terrain et soutènement – Écoquartier de Cap-aux-Meules
- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
- 7.10 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2601-0002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025.

Sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tel qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

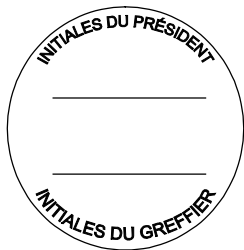
Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2601-0003

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période finissant le 18 décembre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 052 334,74 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2601-0004

Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes

CONSIDÉRANT l'élection générale tenue le 2 novembre 2025 lors de laquelle les personnes suivantes ont été élues :

- Antonin Valiquette, maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- Johanne Lebel, conseillère du District 1;
- Louis Arseneault, conseiller du District 2;
- Hugues Lafrance, conseiller du District 3;
- Georges Painchaud, conseiller du District 4;
- Sébastien Cyr, conseiller du District 5;
- Gil Thériault, conseiller du District 6;
- Bernard Richard, conseiller du District 7;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'élue(s) représentant la Municipalité ou la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner les personnes nommées à l'annexe A, jointe à la présente résolution, pour siéger aux commissions, comités, instances internes et externes, mentionnés à ladite annexe, jusqu'à leur démission, destitution ou remplacement.



No. de résolution
ou annotation

R2601-0005

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

Autorisation de signature – Renouvellement du bail au Capitole de l’Est – Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et, initialement, la Caisse populaire Desjardins des Ramées, maintenant fusionnée pour devenir la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine (la « Caisse »), ont signé en 2015, et ce, pour une période de 5 ans, un bail relativement à la location d’un local à l’intérieur du Capitole de l’Est situé dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE ce bail a par la suite été renouvelé jusqu’au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse à l’effet de renouveler ce bail aux mêmes conditions, pour une période s’étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, à l’exception du loyer mensuel qui est modifié en fonction de l’utilisation des lieux loués;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu, pour la Municipalité, de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

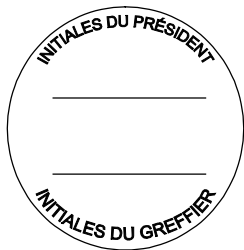
d’autoriser le maire et la Direction générale à procéder à la signature des documents visant le renouvellement du bail avec la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine au Capitole de l’Est, pour la période s’étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

R2601-0006

Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de passage et d’utilité publique – Lot 4 275 158 du cadastre du Québec (ancienne partie du chemin Sullivan, Bassin) – Village de L’Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a le pouvoir d’accorder des servitudes sur des immeubles lui appartenant, lorsque ces immeubles ne font pas partie du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la résolution R1304-100, adoptée par le conseil municipal le 9 avril 2013, retirait du domaine public le lot 4 275 158 du cadastre du Québec lui appartenant;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 4 273 886, 4 273 888, 4 273 891 et 4 273 897 du cadastre du Québec souhaitent bénéficier d'une servitude de passage et d'utilité publique en faveur de chacun des lots visés, contre le lot 4 275 158 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation émise par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accorder une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'utilité publique en faveur des lots 4 273 886, 4 273 888, 4 273 891 et 4 273 897 du cadastre du Québec, contre le lot 4 275 158 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

d'autoriser le maire et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document devant être produit à cette fin;

que les frais relatifs à l'enregistrement de cette servitude de passage ainsi que ceux relatifs à l'aménagement et l'entretien de cette dernière soient à la charge du bénéficiaire de la servitude.

R2601-0007

Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de drainage souterrain et de non-construction – Partie du lot 6 641 184 (ancien chemin de La Martinique) du cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a l'intention de réaliser des travaux d'utilité publique, plus particulièrement pour le drainage de la route 199;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a fait parvenir une lettre à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en date du 12 mai 2025, demandant une servitude de drainage souterrain et de non-construction sur une partie du lot 6 641 184 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir d'accorder des servitudes sur des immeubles lui appartenant lorsque ces immeubles ne font pas partie du domaine public;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R0707-162, adoptée le 17 juillet 2007, le conseil municipal a procédé à la fermeture d'une partie du chemin de La Martinique passant sur le lot 3 599 169 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R2505-1604, adoptée le 13 mai 2025, le conseil municipal retirait du domaine public le lot 6 641 184, autrefois connu comme étant la partie du lot 3 599 169 du cadastre du Québec, mentionnée à la résolution R0707-162 autorisant sa fermeture;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer un acte de servitude réelle et perpétuelle de drainage souterrain et de non-construction en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur la partie du lot 6 641 184 du cadastre du Québec, identifiée comme étant la parcelle numéro 1 au plan n° AA-6306-154-21-7065 préparé par Francis Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 962 de ses minutes, et qui a fait l'objet de la description technique portant le numéro 963 de ses minutes;

que cette servitude soit consentie à titre gratuit, mais que tous les frais et honoraires nécessaires à donner plein effet à la présente résolution soient à la charge du MTMD.

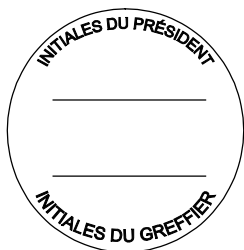
R2601-0008

Autorisation de signature – Servitude réelle et perpétuelle de passage et d'utilité publique – Lot 3 779 765 du cadastre du Québec – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a le pouvoir d'accorder des servitudes sur des immeubles lui appartenant, lorsque ces immeubles ne font pas partie du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la résolution R0707-162, adoptée par le conseil municipal le 17 juillet 2007, retirait du domaine public le lot 3 779 765 du cadastre du Québec lui appartenant;

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire des lots 6 660 927, 6 660 928, 6 660 929, 6 660 930, 6 660 931, 6 660 932, 6 660 933, 6 660 934, 6 660 935, 6 660 936 et 6 660 937 du cadastre du Québec, souhaitant que la Municipalité lui



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

accorde une servitude de passage et d'utilité publique contre le lot 3 779 765 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation émise par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accorder une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'utilité publique en faveur des lots 6 660 927, 6 660 928, 6 660 929, 6 660 930, 6 660 931, 6 660 932, 6 660 933, 6 660 934, 6 660 935, 6 660 936 et 6 660 937 du cadastre du Québec, contre le lot 3 779 765 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

d'autoriser le maire et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document devant être produit à cette fin;

que les frais relatifs à l'enregistrement de cette servitude de passage ainsi que ceux relatifs à l'aménagement et l'entretien de cette dernière soient à la charge du bénéficiaire de la servitude.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

R2601-0009

Approbation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés, incluant les frais inhérents, sont admissibles au PAVL;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le formulaire (V-0321) requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable a été dûment rempli et qu'il y a lieu pour le conseil d'approuver cette reddition de comptes avant sa transmission au ministère;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 22 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre effectuera un versement en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les travaux d'amélioration du réseau routier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine totalisant des dépenses de 734 019,73 \$, incluant les frais inhérents admissibles tels qu'ils sont mentionnés au formulaire (V-0321), conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

de reconnaître qu'en cas de non-respect des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale, l'aide financière sera résiliée.

TRAVAUX PUBLICS

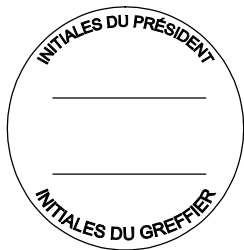
R2601-0010

Affectation de surplus – Dépenses liées à l'incident au réservoir de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE l'incident survenu au réservoir de Cap-aux-Meules le 13 août 2025 a causé des dommages nécessitant des travaux de réparation et de remise en état des installations;

CONSIDÉRANT QUE des estimations de coûts ont été préparées pour les travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé des travaux, incluant les imprévus et les taxes applicables, s'élève à environ 440 000 \$;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dispose d'un surplus accumulé aqueduc fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont directement liées aux infrastructures du Service de l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'affecter un montant maximal de 440 000 \$ provenant du surplus accumulé aqueduc fonctionnement afin de financer les dépenses liées à la réparation du réservoir de Cap-aux-Meules à la suite de l'incident survenu en août 2025;

que ce montant couvre les coûts directs des travaux, incluant les fournitures, l'installation, les services professionnels, les imprévus ainsi que les taxes applicables;

que les sommes affectées soient utilisées exclusivement pour les travaux et dépenses nécessaires au rétablissement et au maintien des infrastructures du Service de l'aqueduc.

R2601-0011

Affectation de budget – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Compteurs d'eau – Immeubles de type industries, commerces et institutions

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec, laquelle vise une gestion responsable et durable de la ressource en eau;

CONSIDÉRANT QUE cette Stratégie rend obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) raccordés au réseau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et qui n'en sont pas déjà pourvus, et ce, au plus tard le 1^{er} septembre 2029;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement en vigueur, les propriétaires des immeubles visés doivent se procurer un compteur d'eau auprès de la Municipalité et en assumer l'installation, à leurs frais, par un plombier de leur choix;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de procéder à l'achat éventuel de compteurs d'eau afin de répondre aux exigences réglementaires;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un surplus aqueduc fonctionnement permettant de financer cet achat;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses estimées sont établies à 87 000 \$, montant auquel s'ajoutent les taxes applicables de 13 028 \$, pour un coût total estimé de 100 028 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'affecter un budget maximal de 100 028 \$, incluant les taxes, pour l'ensemble des coûts directs liés à ce projet, tel que détaillé dans l'estimation des coûts pour l'année 2026, en vue entre autres de l'achat éventuel de compteurs d'eau (intelligents et standards) nécessaires à l'implantation de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour les immeubles de type industries, commerces et institutions raccordés au réseau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne disposant pas de compteurs d'eau;

de financer ce montant à même le surplus aqueduc fonctionnement;

de rendre les compteurs disponibles aux propriétaires concernés, au moment opportun, conformément à la réglementation en vigueur, ceux-ci demeurant responsables de l'installation, à leurs frais, par un plombier de leur choix;

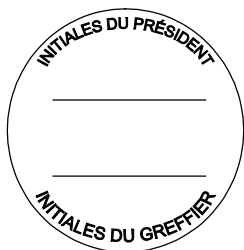
que cette démarche vise à améliorer la connaissance, la gestion et l'optimisation de la consommation d'eau potable sur le territoire de la Municipalité.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

R2601-0012

Adoption du premier projet de résolution – Dépôt d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Propriétaire des lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec (chemin F.-Longuépée) – Village de Fatima

La personne morale propriétaire des lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec, situés sur le chemin F.-Longuépée dans le village de Fatima, a déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de construire 10 bâtiments multifamiliaux de six logements (H4). Le zonage actuel de ces lots est résidentiel (zone Ra77). Seules l'habitation unifamiliale isolée ou jumelée (H1) et les activités agricoles légères (A1) sont autorisées.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

Le projet consiste en la construction de 10 bâtiments de six logements chacun pour un total de 60 logements. Les bâtiments auront deux étages et une superficie au sol approximative de 148,6 mètres carrés. Le revêtement des murs sera en bois de deux teintes différentes. Le seul élément dérogatoire du projet est l'usage des bâtiments (habitation multifamiliale H4).

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration harmonieuse du projet avec son environnement immédiat, l'amélioration globale du milieu d'insertion, la valorisation de l'immeuble concerné ainsi que la compatibilité du projet particulier avec les grandes orientations du schéma d'aménagement en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu sur deux lots vacants d'une superficie importante dans un secteur stratégique à proximité des services du noyau villageois de Fatima, ce qui représente une opportunité de densification;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation, le gabarit et l'architecture des bâtiments proposés s'intègrent de façon harmonieuse avec le secteur environnant;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse devra, préalablement à la délivrance des permis de construction, obtenir toutes les autorisations requises, notamment auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant la gestion des eaux usées du projet (installations septiques);

CONSIDÉRANT QUE le projet vient altérer, voire éliminer le boisé du secteur;

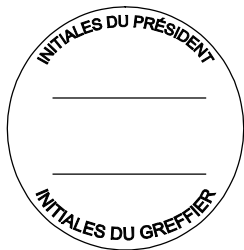
CONSIDÉRANT QUE la gestion de la collecte des matières résiduelles d'un projet d'une telle envergure peut devenir un enjeu pour l'administration municipale;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 19 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter ce premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relativement aux lots



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec, chemin F.-Longuépée, dans le village de Fatima aux conditions suivantes :

- Préalablement à la délivrance des permis de construction, la demanderesse devra obtenir toutes les autorisations requises, notamment auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant la gestion des eaux usées du projet (installations septiques);
- Préalablement à la délivrance des permis de construction, un plan de gestion de la collecte des matières résiduelles du projet devra être approuvé par le Service des travaux publics;
- Une bande boisée minimale de 3 mètres devra être conservée aux limites de propriété du projet;

de soumettre ce PPCMOI à la population lors d'une assemblée publique de consultation, qui se tiendra à une date à être déterminée ultérieurement, et de publier un avis à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2601-0013

Autorisation de signature – Addenda à l'Entente de partage aux fins d'hébergement d'étudiants – Cégep de la Gaspésie et des Îles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a fait l'acquisition en 2022 d'une maison pour héberger les étudiants de l'extérieur des Îles venant travailler au camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT QU' une entente avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles permet de louer les chambres de cette maison à la clientèle étudiante fréquentant le Cégep, en dehors de la période du camp de jour municipal;

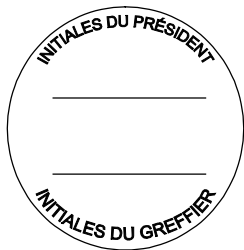
CONSIDÉRANT QU' une clause de cette entente porte à confusion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à modifier l'article 3.3 de l'Entente de partage aux fins d'hébergement d'étudiants intervenue avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles;

d'autoriser cette modification rétroactivement à la session d'automne 2025;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

d'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, la Direction générale, à signer l'addenda et tout autre document relatif à l'Entente de partage aux fins d'hébergement d'étudiants avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles;

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

R2601-0014

Rapport et dépôt de soumission – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 537-2 – Réhabilitation de terrain et soutènement – Écoquartier de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé à un appel d'offres public, le 3 novembre 2025, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour des travaux de réhabilitation environnementale au 315, chemin Principal, dans l'écoquartier de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été diffusé conformément aux lois et règlements en vigueur et que la période de réception des soumissions est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, lesquelles sont toutes conformes et répondent aux exigences techniques et administratives de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Larebel inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer le contrat des travaux de réhabilitation environnementale au 315, chemin Principal, dans l'écoquartier de Cap-aux-Meules, à Les Entreprises Larebel inc., au coût de 323 529,75 \$, plus les taxes applicables;

d'autoriser la Direction des infrastructures et du bureau de projet, ou en son absence la Direction générale, à signer tous les documents requis pour la mise en œuvre du contrat au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

de financer cette dépense à 100% par le projet de mise en valeur des terrains contaminés, subventionné par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

AFFAIRES DIVERSES

Le point suivant est porté à l'attention des membres du conseil :

- Rappel de la séance extraordinaire le 27 janvier 2026 concernant le budget 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Renouvellement du bail au Capitole de l'Est;
- Différentes servitudes;
- Compteurs d'eau : raisons, catégories exclues;
- Consultation de la population quant sur le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Avancement du champ de tir;
- Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Normes d'assainissement dans les camions de la CTMA.

R2601-0015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 23.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière

ANNEXE A

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
COMITÉS EXTERNES	
Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est du Québec (CAUMEQ)	Hugues Lafrance
Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)	Antonin Valiquette
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (membre du conseil d'administration d'établissement – Nommé par le C.A. de Santé Québec)	Antonin Valiquette
Comité aviseur du Plan de développement d'une communauté nourricière	Gil Thériault
Comité consultatif (aviseur) – Réseau Accès PME	Louis Arseneault
Comité consultatif agricole	Gil Thériault
Comité de gestion de l'entente sectorielle en économie sociale	Louis Arseneault (observateur)
Comité de la sécurité publique (SQ)	Gordon Burke Hugues Lafrance Georges Painchaud
Comité de sélection FRR – Fonds régions et ruralité (volet 1)	Antonin Valiquette Johanne Lebel
Comité des travaux publics	Johanne Lebel Sébastien Cyr Hugues Lafrance Antonin Valiquette
Coop d'habitation l'Oasis	Gil Thériault
Corporation de développement économique (La Vague)	Antonin Valiquette Louis Arseneault
Corporation immobilière des Îles-de-la-Madeleine (La Vague)	Antonin Valiquette Louis Arseneault

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Antonin Valiquette
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Antonin Valiquette Hugues Lafrance
Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)	Antonin Valiquette Hugues Lafrance
Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	Antonin Valiquette
Table de concertation sur les VTT	Gil Thériault
Table régionale en mobilité durable (RÉGIM)	Antonin Valiquette
Tourisme Îles-de-la-Madeleine	Sébastien Cyr
COMITÉS INTERNES	
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	Hugues Lafrance Georges Painchaud (remplaçant)
Comité consultatif municipal – Politique du vivre-ensemble	Georges Painchaud
Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE)	Antonin Valiquette Gordon Burke
Comité de suivi de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA)	Bernard Richard Gordon Burke
Comité de suivi de la Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine (PCDT)	Sébastien Cyr Georges Painchaud
Forum des partenaires	Antonin Valiquette Gordon Burke
Santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (démarche de trajectoire d'adaptation aux changements climatiques de la direction)	Louis Arseneault
Table pêche et mariculture	Antonin Valiquette Gil Thériault

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
COMMISSIONS	
Commission consultative des transports	Antonin Valiquette Johanne Lebel
Commission consultative sur les enjeux énergétiques	Hugues Lafrance Sébastien Cyr Antonin Valiquette
Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières	Antonin Valiquette Sébastien Cyr